



## VILLE DE POMPONNE

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024 ET RAPPORT

6 FÉVRIER 2024

Le **débat d'orientation budgétaire** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

### Objectifs du DOB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

**Le DOB est une étape obligatoire** dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT). L'année de création d'un EPCI, le DOB n'est pas obligatoire.

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale (CAA Marseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la-Nouvelle »).

### Délai :

- 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions (pour toutes les collectivités et tous les établissements en M57) (pour rappel et conformément à la délibération votée en Conseil municipal le 14 novembre 2023, le passage en M57 est prévu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024)
- 2 mois pour les autres collectivités et établissements.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité (TA Versailles 28/12/1993, commune de Fontenay-le-Fleury; TA Montpellier 11/10/1995, M. Bard c/ commune de Bédarieux; TA Lyon 07/01/1997, Devolfe; TA Paris 04/07/1997, M Kaltenbach; TA Montpellier 05/11/1997, préfet de l'Hérault c/ syndicat pour la gestion du collège de Florensac).

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget (T.A. de Versailles – 16 mars 2001 – M Lafond c/commune de Lisses).

## Le contenu du ROB

Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire	Aperçu de l'environnement macro-économique	Principales mesures relatives aux collectivités locales	Données utiles
<ul style="list-style-type: none"><li>• Objectifs du DOB et dispositions légales</li><li>• Rapport d'orientation budgétaire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Monde</li><li>• Zone Euro</li><li>• Zone France</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Édito</li><li>• LPFP 2023-2027</li><li>• PLF 2024<ul style="list-style-type: none"><li>• Dotations</li><li>• Fiscalité</li><li>• Divers</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Principales données financières 2024</li><li>• Calendrier budgétaire</li><li>• Adresses utiles</li></ul>

## Délibération

Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

## Compte-rendu de séance et publicité

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance (*TA Montpellier, 11/10/1995, « BARD/Commune de Bédarieux »*).

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie, au département, à la région ou au siège de l'EPCI.

Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication, ... (*décret n°2016-841 du 24/06/2016*).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

*Décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération intercommunale de documents d'informations budgétaires et financières*

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers départementaux et régionaux.

L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).

*Références législatives : Art. 8 et 20, Ordonnance du 26 août 2005, CAA Douai 14/06/2005, commune de Noye ; TA Nice 10/11/2006, M. Antoine Di Lorio c/ commune de La Valette-du-Var ; TA Nice 19/01/2007, M. Bruno Lang c/ commune de Mouans-Sartoux, Art. L.2121-12, L.3121-19 et L.4132-18 du CGCT ; CAA Lyon, 09/12/2004, « Nardone », décret n°2016-841 du 24/06/2016.*

## SOMMAIRE

<b>1. Situation globale économique et sociale .....</b>	<b>7</b>
<b>Monde : une croissance modérée en 2023 .....</b>	<b>7</b>
<b>Zone euro : la dynamique de désinflation se poursuit .....</b>	<b>8</b>
<b>France : la croissance est plus résiliente qu'attendu .....</b>	<b>9</b>
<b>France : le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre .....</b>	<b>10</b>
<b>France : les perspectives d'emploi restent favorables .....</b>	<b>11</b>
<b>Principales mesures relatives aux collectivités locales (extraits) .....</b>	<b>13</b>
<b>2. Situation et orientations budgétaires de la collectivité .....</b>	<b>16</b>
<b>2.1. Année 2023.....</b>	<b>16</b>
<b>2.2. Dépenses de fonctionnement.....</b>	<b>18</b>
<b>2.2.1. Charges de gestion courante chapitre 65.....</b>	<b>19</b>
<b>2.2.2. Charges à caractère général chapitre 011 .....</b>	<b>20</b>
<b>2.2.3. Charges de personnel et assimilés .....</b>	<b>23</b>
<b>2.3. Dépenses d'investissement.....</b>	<b>24</b>
<b>2.4 Recettes de fonctionnement.....</b>	<b>24</b>
<b>2.5.Recettes d'investissement .....</b>	<b>25</b>
<b>3. Equilibre financier de la commune .....</b>	<b>26</b>
<b>3.1 Bilan .....</b>	<b>26</b>
<b>3.2 Epargne.....</b>	<b>27</b>

<b>3.3 Endettement</b> .....	27
<b>Prévisions 2024</b> .....	28
<b>4. Programmation des investissements de la collectivité : programme pluriannuel d'intervention</b> .....	<b>29</b>
Plan pluri annuel d'investissement.....	29
<b>NOS AXES A DEVELOPPER</b> .....	<b>29</b>
<b>DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b> .....	<b>30</b>
<b>MODERNISER LES SERVICES ET LA GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET STRUCTURELLE</b> .....	<b>31</b>
<b>RENDRE LA POPULATION ACTRICE DE L'EVOLUTION DU TERRITOIRE</b> .....	<b>33</b>
<b>5. Plan d'économie ECO 2030</b> .....	<b>33</b>
<b>Conclusions</b> .....	<b>35</b>

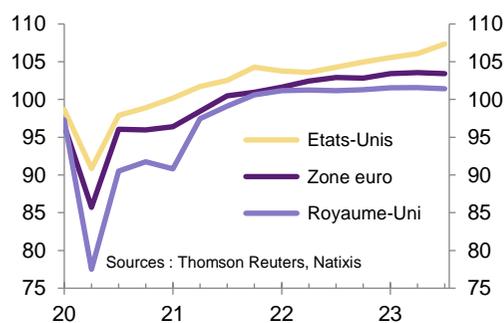
## 1. Situation globale économique et sociale

### Monde : une croissance modérée en 2023

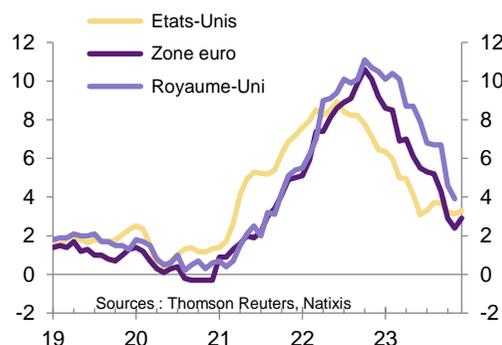
Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints. En effet, couplés au net ralentissement de l'inflation engagé depuis le T4 2022, les discours des banquiers centraux ont donné des signaux forts de pause ou de fin de cycle de resserrement monétaire pour une période prolongée. Même si la baisse de taux a été amorcée dans certains pays émergents, nous n'envisageons pour l'instant pas un tel scénario dans les économies développées avant 2024. L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial. En zone euro, le PIB est entré en zone de contraction au T3 à -0,1% T/T, après +0,3% au T2 et +0,1% au T1.

Après 10 hausses successives, la BCE a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire le 26 octobre. L'inflation (IPCH) en zone euro poursuit sa baisse, à 2,9% en décembre dernier, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022. Au Royaume-Uni, après un pic à 11,1% en octobre 2022, l'inflation (IPC) reflue plus vite qu'anticipé, à 3,9% en novembre, en lien avec la réduction de l'inflation énergétique. L'activité s'est montrée atone avec une baisse du PIB de 0,1% au T3, après +0,2% T/T au T2 et +0,3% au T1. Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale n'a plus augmenté le taux des fonds fédéraux depuis juillet, l'inflation (PCE) a continué de reculer, atteignant 3,4% en décembre, contre 6,3% en janvier, ne donnant aucune raison à la FED d'agir davantage. La résilience de l'activité américaine depuis début 2023 a surpris, avec notamment une première estimation de PIB à +4,9% au T3 en rythme annualisé, en grande partie tiré par la consommation des ménages. Cette robustesse n'apparaît toutefois que temporaire. En Chine, suite à la sortie de la stratégie stricte du « zéro covid » fin 2022, l'amplitude du rebond a déçu lors du premier semestre 2023. Toutefois, l'activité a surpris à la hausse au T3 à +4,9%. Deux facteurs d'inquiétude subsistent : une situation du marché immobilier préoccupante qui a incité les autorités à de nouvelles mesures de soutien et une inflation (IPC) qui oscille autour de 0%, indiquant une demande stagnante.

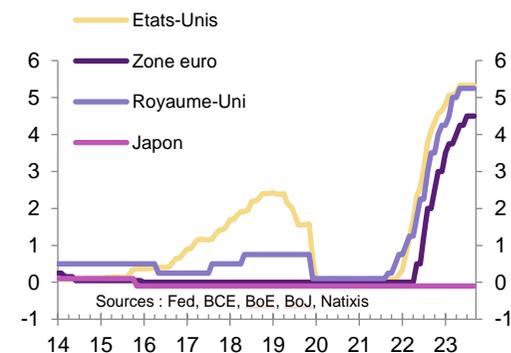
Monde : PIB (base 100 = T4 2019)



Monde : inflation (%)



Monde : taux directeurs

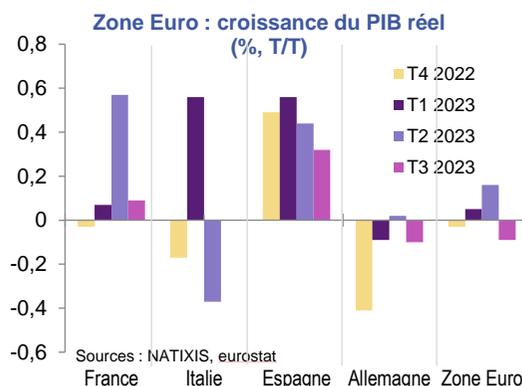
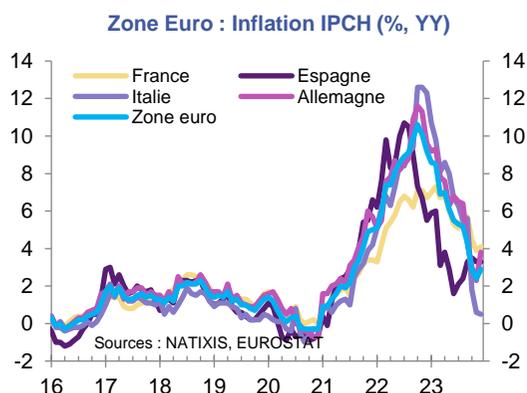


## Zone euro : la dynamique de désinflation se poursuit

Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières. Au T1 et au T2, elle était stable à +0,1% T/T en raison de la stagnation de la consommation privée (+0% aux deux trimestres) et de la faiblesse de l'investissement (+0,3% au deux trimestres). Inertes au T1 (+0%), les exportations se sont contractées au T2 (-0,7%) et ont été en partie contrebalancées par une contribution positive des variations de stocks (+0,4 point). Au deuxième semestre, la croissance économique restera atone face à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau, et au moral des consommateurs qui continue de se dégrader. L'estimation du PIB du T3, à -0,1% T/T le confirme et le T4 s'annonce à peine positif. La croissance devrait ainsi s'établir à +0,5% sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à +1% en 2024.

Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 a tiré l'inflation globale (HICP) à 8% au T1-2023 puis à 6,2% au T2 après s'être établie à 8,4% sur l'ensemble de l'année 2022. La modération de l'inflation devrait se poursuivre au deuxième semestre de 2023 pour atteindre +5% au T3, +2,7% au T4 et 5,5% sur l'ensemble de l'année.

Cette évolution constitue un risque haussier au scénario de croissance de la zone euro car elle confirme les perspectives d'une fin de cycle de resserrement monétaire. En ce sens, nous prévoyons une première coupe des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne en juin prochain, qui devrait relâcher les contraintes sur les investissements couplées à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation. Parallèlement, le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau pré-pandémique, moteur potentiel d'une reprise retardée de la consommation lorsqu'il se stabilisera ou recommencera à baisser.



## France : la croissance est plus résiliente qu'attendu

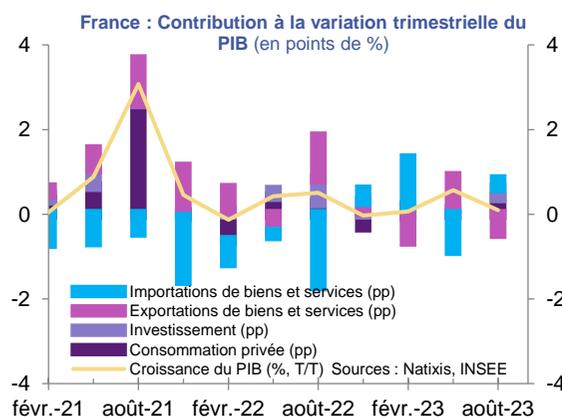
Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2,6 % après +6,8 % en 2021), la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur.

Après avoir stagné au premier trimestre (+0% T/T), la croissance économique a retrouvé des couleurs au T2 atteignant +0,5% T/T, malgré l'inflation persistante (IPCH à 6,1% T/T au T2 après 7% au T1), notamment grâce à la bonne performance des exportations (+2,7% T/T après -1,7%) (livraison du paquebot géant Euribia au croisiériste MSC fin mai). La croissance a été légèrement négative T3 2023, à -0,1% T/T et des évolutions opposées à celles du T2 en termes de contribution à la croissance.

Cette faible performance cache en effet des évolutions favorables de la demande intérieure, avec en premier lieu, le rebond de la consommation des ménages. Après une croissance nulle au T2, elle a augmenté de 0,7% sous l'effet du rebond de la consommation alimentaire qui repart à la hausse après huit trimestres consécutifs de baisse.

L'autre bonne nouvelle concerne la bonne tenue des dépenses d'investissement des entreprises, en hausse de 0,5% au T3, après +1,2% au T2. L'investissement des ménages a quant à lui poursuivi son repli (-1,1%) après déjà 4 trimestres consécutifs de baisse. Ainsi, la demande intérieure finale hors stock contribue légèrement à la croissance du PIB (+0,3 point après +0,7 au T2).

A l'inverse, le commerce extérieur contribue négativement à la croissance ce trimestre du fait du repli des exportations (-1,4% après +2,4% T/T) et d'une moindre baisse des importations. Ces résultats confortent le scénario d'une croissance légèrement sous 1% en moyenne cette année.



Prévisions NATIXIS	2022	2023 (p)	2024 (p)	2025 (p)
PIB (GA, %)	2,5	0,9	1,2	1,5
Consommation privée (GA, %)	2,3	0,7	1,7	1,5
Consommation publique (GA, %)	2,5	0,6	1,9	2,0
Investissement (GA, %)	2,3	1,4	1,6	2,0
<i>Investissement des entreprises</i>				
(GA, %)	3,8	3,4	2,6	2,3
<i>Investissement des ménages</i>				
(GA, %)	-1,2	-4,8	-1,4	1,7
Exportations (% GA)	7,4	1,6	2,8	2,9
Importations (GA, %)	8,8	0,7	3,7	3,3
Commerce extérieur (contrib., PP)	-0,7	0,2	-0,4	-0,3
Inflation (IPC, %)	5,2	4,9	2,6	1,8
Inflation sous-jacente (hors énergie, alim., non transf) (%)	3,9	5,1	2,2	2,0

Sources : INSEE, NATIXIS

## France : Climat des affaires



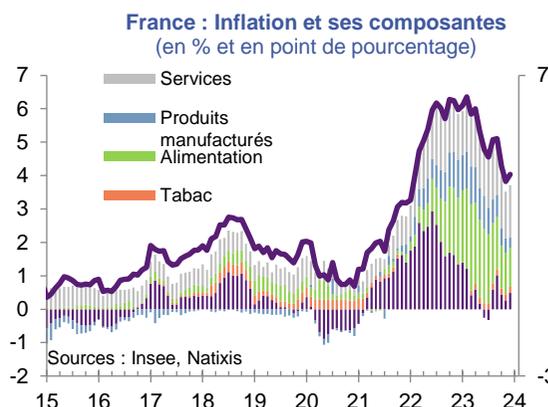
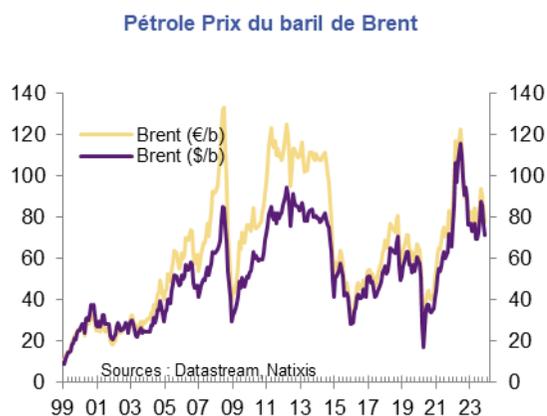
## France : le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre

En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à +5,9%, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne. En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1<sup>er</sup> janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic de l'IPCH global atteint à +7,3% sur un an en février 2023.

Depuis, et à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France. Après le pic de février, l'inflation IPCH s'est installée sur une tendance baissière clôturant l'année à 4,1%. L'inflation IPC a suivi la même évolution, passant d'un pic à 6,3% en février à 3,7% en décembre. L'inflation sous-jacente (IPC) reflue également, à 3,6% en novembre, après un pic atteint en avril à 6,3%.

Ce reflux est lié à une modération notable de l'inflation des principales composantes des prix. L'inflation alimentaire a ainsi nettement reculé (+7,1% en décembre contre +15,9% en mars). Pour les prix de l'énergie, la tendance a été plus irrégulière en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation des tarifs réglementés de l'électricité.

Le contexte de tensions au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme. Nous pensons que la hausse des prix du pétrole pourrait être un frein à la désinflation sans pour autant en inverser la tendance.



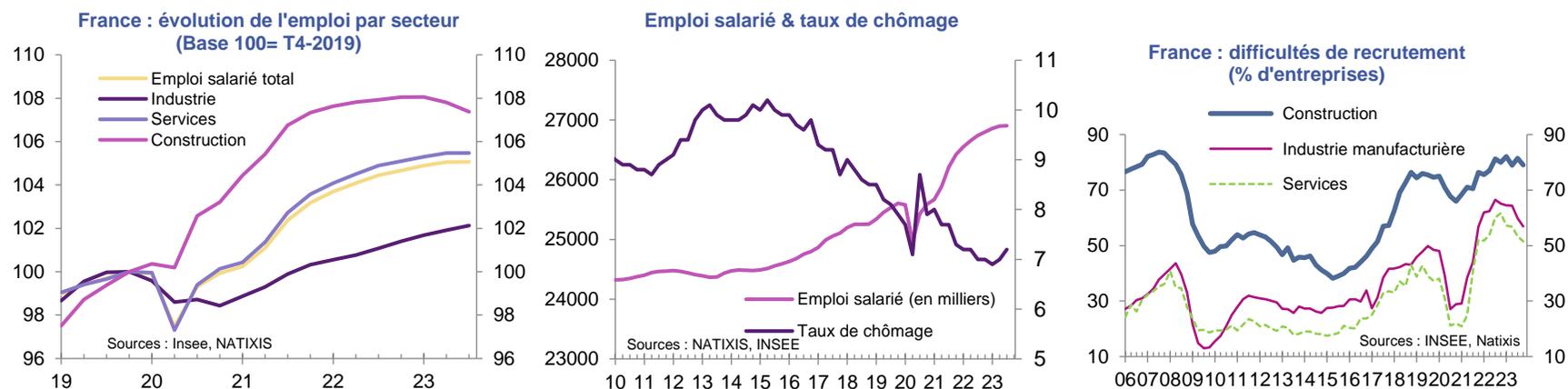
## France : les perspectives d'emploi restent favorables

La hausse de l'emploi a été plus modérée en 2022 avec la création d'environ 443 000 emplois (+1,5% après +3,9% en 2021) portée par l'emploi salarié privé qui a connu des ralentissements dans toutes ses sous-composantes, plus marqués dans les secteurs des services aux entreprises, de l'hébergement-restauration et des services aux ménages. En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage. Après avoir progressé de 0,4% T/T au T1, l'emploi salarié a ralenti au T2 et au T3 affichant une croissance de +0,1% T/T dans le secteur privé comme public. Au T3, 36 700 emplois supplémentaires ont été recensés après +26 800 emplois au T2. L'emploi se situe 0,8 % au-dessus de son niveau d'un an auparavant (soit +207 000 emplois) et dépasse de 4,8 % son niveau d'avant la crise sanitaire, fin 2019, soit plus de 1,2 million d'emplois supplémentaires, dont un tiers en contrats d'alternance.

Au cours des trois premiers trimestres de 2023, le taux de chômage a augmenté passant de 7,1% au T1 (son niveau le plus bas depuis T2 1982), à 7,2% au T2 et 7,4% au T3.

En outre, la part du nombre de personnes se situant dans le halo du chômage s'est stabilisée à 4,7% après 4,6% au T1, en hausse de 0,4 point sur un an. Le taux d'activité des 15-64 ans s'est légèrement replié au T3, -0,1 point à 73,8% mais a augmenté pour les 15-24 ans (+0,8 point à 42,9 %).

A horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.



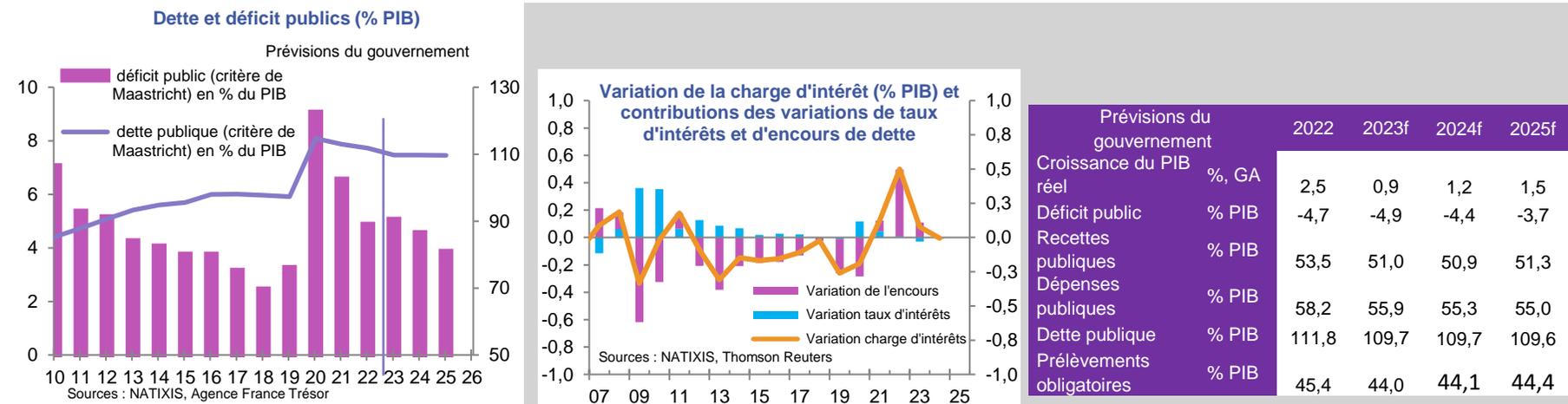
## France : Le rétablissement des finances publiques sera lent

En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé -4,7% du PIB contre -3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation. Début 2023, il s'est stabilisé à -4,7% au T1 2023 et a légèrement diminué à -4,6% au T2.

D'après la Loi de Finances 2024 (LFI 2024), le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024. En 2023, cela se traduira par une baisse de 7,1 milliards € des dépenses publiques par rapport à 2022, tandis que la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuera à une baisse des dépenses publiques de 14,8 milliards d'€ en 2024. La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (-2,7% à horizon 2027).

Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6% en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 111,8% en 2022. Au T1-2023, il était en hausse à 112,5% pour revenir à son niveau de 2022 au T2. Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro.

La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.



## Principales mesures relatives aux collectivités locales (extraits)

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire vise un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027.

Le projet de Loi de finances présenté en conseil des ministres en septembre 2023 n'impacte pas fondamentalement les finances de notre commune. Quelques points à suivre ci-dessous (non exhaustif).

### Prévisions des concours financiers de l'état aux collectivités locales

Les montants annuels prévisionnels des concours financiers de l'état aux collectivités territoriales sont fixés de la manière suivante :

(en millions € courants)	2023	2024	2025	2026	2027
Concours financiers	54 953	54 391	54 959	55 666	56 043

### Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales

L'état s'assure de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement :

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

### Augmentation du FCTVA

Le montant du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) atteint 7,1 millions € pour 2024, soit une hausse de 6 %.

Cette évolution est due à l'augmentation tendancielle du fonds (+ 364 millions €), mais également à l'élargissement de l'assiette (+ 250 millions €). En effet, les dépenses d'aménagement des terrains vont redevenir éligibles au FCTVA, dépenses qui avaient été exclues des dépenses éligibles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Pour l'état, cette disposition doit permettre « de soutenir notamment les opérations d'aménagement de terrains sportifs, à moins d'un an des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ou les opérations d'aménagement d'espaces verts et naturels ».

### Compte financier unique (CFU)

Cet amendement prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour l'exercice 2026 (contre 2024 actuellement). De plus, il précise qu'une fois mis en œuvre le CFU se substitue de façon pérenne aux comptes administratif et de gestion.

### **Suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (FSDAP)**

Le FSDAP a été créé en 2013 lors de la réforme des rythmes scolaires, afin de soutenir financièrement les collectivités dans la mise en place d'activités périscolaires sportives, artistiques et culturelles.

Depuis son instauration, le nombre de communes bénéficiaires a diminué de 90 %, du fait du retour à la semaine scolaire de 4 jours pour un grand nombre d'entre elles, passant le montant du fonds de 380 millions € en 2013 à 40 millions € en 2021.

La LFI supprimera ce fonds au 1<sup>er</sup> septembre 2025.



### **Réforme de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales**

Afin de compenser les charges spécifiques résultant de la désignation d'un site « Natura 2000 » sur tout ou partie du territoire d'une commune, la dotation « Natura 2000 » a été créée par la loi de finances pour 2019. Cette dernière a par la suite fait l'objet d'évolutions successives, avec un élargissement de son périmètre, afin de renforcer le mouvement de verdissement des concours financiers de l'État, pour devenir, en 2022, la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales. Dans cette perspective, une quatrième fraction « parcs naturels régionaux » (PNR) a vu le jour dans la loi de finances pour 2022 élargissant le périmètre des bénéficiaires aux communes membres d'un PNR.

### **Compensation en lien avec la loi 3DS**

A compter du 1er janvier 2024, le réseau routier national est transféré vers les départements. Il fait l'objet d'une compensation dont le montant de 49 853 496 € pour l'année 2024 est indiqué dans la LFI.

### **Aménagement de la fiscalité des logements sociaux**

Afin d'inciter à la rénovation lourde des logements sociaux, la LFI exonère de taxe foncière sur les propriétés bâties les logements sociaux ayant fait l'objet d'une importante rénovation au même titre que les programmes neufs de logements sociaux. Cette exonération sera compensée par l'état, en se basant sur le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties appliqué en 2023.

De plus, il précise qu'une fois mis en œuvre, le CFU se substitue de façon pérenne aux comptes administratif et de gestion.

### **Performance énergétique et exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**

Afin d'améliorer la performance énergétique des logements, la LFI offre aux collectivités la possibilité d'instituer des exonérations de TFPB, comprises entre 50 % et 100 % de la part qui leur revient. Sont éligibles :

- Les logements de plus de 10 ans du fait de travaux de rénovation (supérieurs à 10 000 € sur un an ou 15 000 € sur 3 ans). Cette exonération s'applique pendant 3 ans.
- Les logements neufs dont le niveau de performance énergétique est supérieur à celui imposé par la législation. Cette exonération s'applique pendant 5 ans.

Ces exonérations s'appliquent à compter de l'année 2025, si une délibération est prise par la commune ou l'EPCI à fiscalité propre avant le 28 février 2025.

### **Taxe de séjour**

Pour solutionner les problèmes de déclarations de taxe de séjour des plateformes numériques de réservation de séjour, la LFI met en place une expérimentation pour 3 ans via un service de télédéclaration centralisé et national.

Les objectifs sont multiples : simplifier la démarche de déclaration, faciliter le contrôle et avoir une meilleure connaissance de la répartition de la taxe de séjour en termes de date et de lieu.

## 2. Situation et orientations budgétaires de la collectivité

### 2.1. Année 2023

**Les données qui suivent sont provisoires et doivent être confirmées ou amendées avec le comptable public à réception du Compte de gestion. La version définitive sera présentée dans le Compte administratif.**

#### **Actions remarquables pour la fiabilisation et l'anticipation budgétaire**

- En 2023 nous avons pu poursuivre, avec une équipe stable et compétente, la mise en œuvre d'une comptabilité analytique et une gestion par engagement. Ces 2 points nous donnent ainsi une meilleure visibilité de nos dépenses, courantes et projets, et permettent une plus grande anticipation.
- En 2023 s'est également mise en place pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2024 la réforme M57, qui a fait l'objet de récentes délibérations et commentaires en commission finances. Ainsi qu'il a été précisé cela implique des modifications dans les affectations qui pourraient rendre difficile les comparaisons annuelles des différents chapitres mais nous nous efforcerons de les rendre aussi compréhensibles que possible. Le budget 2023 est présenté en M14.
- Nouvelle version du logiciel comptable JVS en version cloud, une obligation technique pour mise en œuvre M57 et facilitation opérationnelle.

Ces actions étant mises en place, l'équipe continue de chercher - ou découvre – à fiabiliser l'ensemble des opérations. Quelques poches de recettes non exploitées à ce jour sont en cours de récupération.

#### **Principales actions développées en 2023**

- Affaires scolaires
  - Appui aux sorties et activités : classe de découverte
- Affaires sociales
  - Actions du CCAS
  - Présence d'une assistante sociale sur 1 j/semaine
- Animations
  - Chasse aux œufs dans le parc du Château
  - Fête de la musique
  - Octobre rose
  - Expositions

- Noëls des aînés et des enfants, marché de Noël
  - ...
- Travaux
  - Groupe scolaire
  - Salles communales
  - Bureaux mairie
  - Éclairage
- Cadre de vie
  - Marché espaces verts
  - Travaux des services techniques
  - Test nouveau désherbage
- Urbanisme
  - Révision du PLU en cours
  - OAP Grimpé
  - Chantiers Madeleine/Chabanneaux/Jardins de Courtin
- Prévention sécurité
  - Signature de la convention avec Lagny
  - Premières démarches pour une convention pluri-communale Lagny Pomponne Thorigny Dampmart
  - Poursuite de la vidéo protection et rattachement CSUI
- Vie des quartiers
  - 4 Réunions de quartier et 4 enquêtes « Votre avis compte » ;
  - Réunion publique Grimpé
- Administration générale et vie communale
  - Evolution des équipes en fonction des départs (causes diverses) et des besoins pouvant être satisfaits dans le cadre budgétaire
  - Installation du CMJ
  - Rationalisation des contrats impression, maintenance SI, téléphonie (en cours)

## 2.2. Dépenses de fonctionnement

Elles sont inférieures au budget voté, dénotant de la bonne tenue budgétaire et des efforts d'économie nécessaires qui ont été mis en place.

Étiquettes de lignes	Budget voté	Crédits engagés	Bilan
<b>[-] Fonctionnement</b>			
<b>[-] Dépense</b>	<b>3 886 730,99 €</b>	<b>3 432 637,10 €</b>	<b>454 093,89 €</b>
⊕ Atténuations de produits	49 132,00 €	49 132,00 €	0,00 €
⊕ Autres charges de gestion courante	257 338,51 €	251 343,70 €	5 994,81 €
⊕ Charges à caractère général	1 545 010,19 €	1 198 405,81 €	346 604,38 €
⊕ Charges de personnel et frais assimilés	1 854 534,69 €	1 853 825,34 €	709,35 €
⊕ Charges exceptionnelles	68 645,70 €	4 087,25 €	64 558,45 €
⊕ Charges financières	32 069,90 €	28 073,87 €	3 996,03 €
⊕ Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	30 000,00 €	2 830,00 €	27 170,00 €
⊕ Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €	44 939,13 €	5 060,87 €

### Evolution

ROB 2024	Fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	% ecart A-1
<b>Chapitre</b>	<b>Dépense</b>	<b>2 621 604,03</b>	<b>2 658 620,25</b>	<b>2 879 438,64</b>	<b>3 216 364,31</b>	<b>3 432 637,10</b>	7%
<b>11</b>	Charges à caractère général	908 724,27	869 645,33	1 042 864,97	1 209 747,10	1 198 405,81	-1%
<b>12</b>	Charges de personnel et frais assimilés	1 373 744,81	1 397 334,63	1 431 308,57	1 562 763,63	1 853 825,34	19%
<b>14</b>	Atténuations de produits	37 739,00	60 231,00	50 344,00	49 129,00	49 132,00	0%
<b>65</b>	Autres charges de gestion courante	248 458,53	254 718,07	287 117,93	250 460,89	251 343,70	0%
<b>66</b>	Charges financières	46 041,42	39 360,73	35 657,21	32 020,87	28 073,87	-12%
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	6 896,00	2 330,49	1 274,01	12 181,25	4 087,25	-66%
<b>68</b>	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)				71 140,00	2 830,00	-96%
	Opérations d'ordre de transfert entre sections			30 781,95	28 921,57	44 939,13	55%

La tendance est à une hausse qui suit le niveau de l'inflation entre 2022 et 2023. L'augmentation des charges de personnel rend compte d'une année de fonctionnement « sans vide » a contrario de ce qui s'était passé auparavant (départs remplacés difficilement en 2021 et 2022, personnel au complet en 2023). Les répercussions réglementaires exogènes sont intégrées.

Une attention particulière est portée à l'optimisation des ressources et des compétences.

Nous détaillerons ci-après les principaux postes de charge.

### 2.2.1. Charges de gestion courante chapitre 65

On notera essentiellement :

- Un budget non atteint
- Une dépense supérieure aux prévisions pour l'informatique et la mise en cloud, qui permet désormais plus de fiabilité et d'interopérabilité.

Les 2 postes les plus importants sont « Indemnités » et « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnels de droit privé » soit respectivement 39.7% (montant en baisse) et 42.6% des dépenses de gestion courante (incluant la DSP Crèche).

Étiquettes de lignes	Budget voté	Crédits engagés	Bilan	Somme de report voté
☐ Autres charges de gestion courante	257 338,51 €	251 343,70 €	5 994,81 €	
Autres	6 522,80 €	4 732,83 €	1 789,97 €	
Autres contributions	9 047,95 €	6 894,60 €	2 153,35 €	
Ccas	5 700,00 €	5 700,00 €	0,00 €	
Communes membres du GFP	2 000,00 €	1 916,45 €	83,55 €	
Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin d	60,00 €		60,00 €	
Cotisations de retraite	4 296,84 €	4 193,94 €	102,90 €	
Créances admises en non-valeur	100,00 €		100,00 €	
Droits d'utilisation - Informatique en nuage	12 156,00 €	16 882,11 €	-4 726,11 €	
Formation	2 595,00 €	1 672,79 €	922,21 €	
Frais de représentation du maire	2 500,00 €		2 500,00 €	
Indemnités	102 293,88 €	99 701,80 €	2 592,08 €	
Subventions de fonctionnement aux associations et autres per	110 066,04 €	107 093,68 €	2 972,36 €	
Cotisations de sécurité sociale - part patronale			0,00 €	
Créances éteintes		2 555,50 €	-2 555,50 €	
Service d'incendie			0,00 €	
Autres contributions obligatoires			0,00 €	
Caisse des écoles			0,00 €	
Aides			0,00 €	

NB : Le fonctionnement budgétaire du CCAS sera différent en 2024.

## 2.2.2. Charges à caractère général chapitre 011

On notera :

- Le poste d'achat de prestations représente à lui seul 18.9% des dépenses à caractère général. On y trouve les frais de cantine, sorties centre de loisirs, goûters...
- Le poste Energie, s'il reste important avec 18.3%, est maîtrisé malgré les augmentations de tarifs. Les effets des messages d'économie d'énergie dans les locaux municipaux, l'extinction de l'éclairage public de 00h à 5h, nous permettent en particulier ces économies et l'amortissement de charges supplémentaires exogènes.

- Gaz : le bénéfice de tarifs stables et inférieurs au marché général par le biais de nos accords avec le SDESM s'est fait sentir
  - Electricité : par contre le coût du KWH s'est envolé en 2023 ( de 0.18 €/KWH en 2021/22 il a été de 0.5€/KWH à 0.81 €/KWH en 2023. Le marché doit être renouvelé en 2024 via le SDESM.
- 
- Les travaux de voirie et d'entretien des bâtiments publics - 119 965.81 € au total - comptent pour environ 10%. Un gros effort sur la voirie ayant été fait en 2022, les dépenses ont été moins importantes. Pour ce qui concerne les bâtiments, il s'agit de l'entretien courant nécessaire.
  - Frais d'entretien des locaux : ils représentent un montant important (plus de 148K€); plus de fréquentation des salles, Halle des sports, d'animations, gplus de bureaux...

Étiquettes de lignes	Budget voté	Crédits engagés	Bilan	Somme de report voté
☐ Charges à caractère général	1 545 010,19 €	1 198 405,81 €	346 604,38 €	214 158,35 €
Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	239 256,00 €	226 332,89 €	12 923,11 €	
Alimentation	1 850,00 €	2 103,66 €	-253,66 €	
Annonces et insertions	5 184,00 €	1 378,02 €	3 805,98 €	
Au GFP de rattachement	669,18 €	1 704,24 €	-1 035,06 €	
Autres biens mobiliers	13 882,86 €	6 564,64 €	7 318,22 €	6 882,86 €
Autres fournitures non stockées	14 155,00 €	10 761,68 €	3 393,32 €	
Autres frais divers		1 547,00 €	-1 547,00 €	
Autres matières et fournitures	1 300,00 €	2 035,58 €	-735,58 €	
Aux communes membres du GFP	10 000,00 €	8 078,74 €	1 921,26 €	
Bâtiments publics	96 647,34 €	68 355,73 €	28 291,61 €	11 738,28 €
Carburants	8 000,00 €	4 268,17 €	3 731,83 €	
Catalogues et imprimés	1 100,00 €		1 100,00 €	
Charges locatives et de copropriété	1 960,00 €	900,00 €	1 060,00 €	
Concours divers (cotisations...)	1 756,52 €	2 293,53 €	-537,01 €	
Contrats de prestations de services	39 596,76 €	49 997,90 €	-10 401,14 €	300,00 €
Divers	14 632,20 €	16 818,68 €	-2 186,48 €	601,20 €
Documentation générale et technique	5 587,81 €	5 595,89 €	-8,08 €	
Eau et assainissement	13 121,89 €	10 059,35 €	3 062,54 €	2 121,89 €
Énergie - électricité	395 637,39 €	219 636,18 €	176 001,21 €	115 637,39 €
Études et recherches		5 740,40 €	-5 740,40 €	
Fêtes et cérémonies	39 246,96 €	31 697,87 €	7 549,09 €	631,96 €
Foire et expositions		2 953,04 €	-2 953,04 €	
Fournitures administratives	5 500,00 €	4 852,29 €	647,71 €	
Fournitures d'entretien	4 300,00 €	3 315,67 €	984,33 €	
Fournitures de petit équipement	8 518,94 €	15 371,00 €	-6 852,06 €	168,94 €
Fournitures de voirie	1 500,00 €	955,20 €	544,80 €	
Fournitures scolaires	10 000,00 €	12 609,54 €	-2 609,54 €	
Frais d'actes et de contentieux	12 800,00 €	14 597,40 €	-1 797,40 €	800,00 €
Frais d'affranchissement	8 870,00 €	5 476,40 €	3 393,60 €	
Frais de nettoyage des locaux	164 727,98 €	147 818,42 €	16 909,56 €	
Frais de télécommunications	14 373,72 €	14 977,99 €	-604,27 €	
Honoraires	8 000,00 €	17 046,50 €	-9 046,50 €	
Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	100,00 €		100,00 €	
Locations immobilières	470,00 €		470,00 €	
Locations mobilières	24 864,26 €	9 850,90 €	15 013,36 €	11 611,20 €
Maintenance	134 691,48 €	119 560,64 €	15 130,84 €	42 504,00 €
Matériel roulant	6 000,00 €	6 256,23 €	-256,23 €	
Multirisques	28 365,76 €	28 365,76 €	0,00 €	
Produits de traitement		103,92 €	-103,92 €	
Publications	24 358,00 €	14 393,40 €	9 964,60 €	3 558,00 €
Réceptions	3 050,00 €	272,47 €	2 777,53 €	
Réseaux	16 964,95 €	-10,66 €	16 975,61 €	6 964,95 €
Services bancaires et assimilés	300,00 €	172,70 €	127,30 €	
Taxes foncières	4 756,00 €	6 938,00 €	-2 182,00 €	
Terrains	43 038,80 €	23 507,20 €	19 531,60 €	10 538,80 €
Transports collectifs	15 124,56 €	13 884,06 €	1 240,50 €	
Transports de biens		360,00 €	-360,00 €	
Versements à des organismes de formation	950,00 €	2 485,00 €	-1 535,00 €	
Vêtements de travail	3 098,88 €	3 730,44 €	-631,56 €	98,88 €
Voiries	96 702,95 €	51 610,08 €	45 092,87 €	
Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)			0,00 €	
Bois et forêts			0,00 €	
Frais de colloques et séminaires		1 044,00 €	-1 044,00 €	
Missions		38,07 €	-38,07 €	
Autres services extérieurs			0,00 €	
Autres impôts locaux			0,00 €	
Taxes et impôts sur les véhicules			0,00 €	

### 2.2.3. Charges de personnel et assimilés

Les dépenses de personnel entrent dans le budget voté. Les modifications dans l'organisation, les mouvements de personnel ont été bien anticipés. Des efforts importants ont été menés par la DGS avec les équipes pour optimiser l'organisation des tâches, activités et horaires. Des responsabilités ont été clairement définies et ont permis de mieux identifier les activités au service des Pomponnais.

Dans ce même esprit de service aux concitoyens, utile, de qualité et en accord avec les besoins d'aujourd'hui, un test d'aménagement des horaires, concerté avec les agents, a été effectué fin 2023. Conclusions fin 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

- Les charges de personnel représentent 54% des dépenses de fonctionnement, pourcentage en légère hausse mais conforme globalement à la moyenne nationale connue à ce jour.
- Effectif moyen national 2022 sur notre strate 12.6 ETP/1000 habitants. A Pomponne **44 agents = 41.5 ETP pour 4 221 habitants, soit 9.83 agent/1000 habitants.**

Étiquettes de lignes	Budget voté	Crédits engagés	Bilan
☐ Charges de personnel et frais assimilés	1 854 534,69 €	1 853 825,34 €	709,35 €
Autre personnel extérieur	83 268,12 €	91 722,08 €	-8 453,96 €
Autres emplois d'insertion		20 021,37 €	-20 021,37 €
Autres indemnités	49 060,06 €	38 524,50 €	10 535,56 €
Autres indemnités.	261 718,29 €	234 716,08 €	27 002,21 €
Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	193 343,53 €	182 308,68 €	11 034,85 €
Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	15 813,33 €	16 707,64 €	-894,31 €
Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	9 966,59 €	11 017,08 €	-1 050,49 €
Cotisations aux caisses de retraites	238 626,27 €	232 339,25 €	6 287,02 €
Cotisations pour assurance du personnel	40 953,35 €	41 982,01 €	-1 028,66 €
Cotisations versées au f.n.a.l.		4 733,37 €	-4 733,37 €
Médecine du travail, pharmacie	5 658,00 €	5 883,00 €	-225,00 €
Nbi, supplément familial de traitement et indemnité de résid	6 111,04 €	36 097,12 €	-29 986,08 €
Rémunération principale	706 183,96 €	693 744,96 €	12 439,00 €
Rémunérations	215 028,64 €	214 592,33 €	436,31 €
Versement au f.n.c du supplément familial		591,00 €	-591,00 €
Versement mobilité	19 263,51 €	19 028,87 €	234,64 €
Versements aux autres oeuvres sociales	9 540,00 €	9 116,00 €	424,00 €
Personnel affecté par le GFP de rattachement		700,00 €	-700,00 €
Personnel titulaire - Indemnité inflation			0,00 €
Personnel non titulaire - Indemnité inflation			0,00 €
Cotisations aux autres organismes sociaux			0,00 €
Autres charges			0,00 €

### 2.3. Dépenses d'investissement

Les travaux du groupe scolaire continuent de subir des retards mais doivent être terminés pour la rentrée 2024. Ainsi toutes les sommes budgétées n'ont, comme en 2023 pas pu être toutes réglées bien qu'engagées. Des coûts supplémentaires toujours en répercussion des crises internationales – et 2024 s'annonce également difficile – et de certaines modifications techniques apparues nécessaires en cours de chantier se sont fait valoir.

Pour information nous avons juste à ce jour reçu le 1<sup>er</sup> acompte du versement régional pour 294 k€.

Étiquettes de lignes	Budget voté	Crédits engagés	Bilan
<b>Investissement</b>			
<b>Dépense</b>	<b>4 271 383,13 €</b>	<b>1 781 624,77 €</b>	<b>2 489 758,36 €</b>
+ Dépenses imprévues	50 000,00 €		50 000,00 €
+ Emprunts et dettes assimilées	132 404,85 €	132 404,85 €	0,00 €
+ Immobilisations corporelles	875 678,42 €	311 356,04 €	564 322,38 €
+ Immobilisations en cours	3 061 290,68 €	1 310 100,61 €	1 751 190,07 €
+ Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	152 009,18 €	27 728,27 €	124 280,91 €
+ Subventions d'investissement			0,00 €
+ Opérations d'ordre de transfert entre section			0,00 €
+ Participations et créances rattachées à des participations			0,00 €
+ Autres immobilisations financières		35,00 €	-35,00 €

### 2.4. Recettes de fonctionnement

#### Taxes locales foncière et habitation

	2020		2021		2022		2023		2024	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
<b>TH</b>	31 084,00 €	31 084,00 €	31 084,00 €	31 084,00 €	31 084,00 €	31 084,00 €	31 084,00 €	31 084,00 €	31 084,00 €	
<b>TFPB (1386 TF)</b>	910 332,00 €		1 791 817,00 €		1 864 324,00 €	1 871 136,00 €	1 995 424,00 €	1 999 792,00 €	2 076 170,09 €	
<b>TFPnB (1386 TF)</b>	11 186,00 €		11 304,00 €		11 657,00 €		13 188,00 €	13 207,00 €	14 920,08 €	

Malgré le maintien du taux d'impôt communaux, les recettes évoluent régulièrement à la hausse, le nombre d'habitants soumis à la taxe augmentant chaque année et la valeur locative est régulièrement revue par les services de l'Etat.

## Taxe foncière/ rappel

*Il est important de noter qu'aucune augmentation des taux d'impôts communaux n'a été réalisée sous la nouvelle mandature.*

L'augmentation de la taxe foncière sur la feuille d'impôts n'est donc pas imputable à la marie de Pomponne mais relève de l'augmentation de la valeur locative cadastrale du bien, déterminée par les services fiscaux de l'État.



Cette valeur correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué en prenant en compte différents critères (surface du bien, entretien, équipement, localisation...).

Ainsi le calcul de la taxe foncière est le suivant :

**TAXE FONCIERE = (VALEUR LOCATIVE CADASTRALE/2) X Taux d'impôts communal (inchangé à Pomponne)**

Étiquettes de lignes	Budget voté	Crédits engagés	Bilan
<b>▣ Recette</b>	<b>3 650 800,91 €</b>	<b>3 640 502,19 €</b>	<b>10 298,72 €</b>
⊕ Atténuations de charges		8 107,70 €	-8 107,70 €
⊕ Autres produits de gestion courante	38 880,00 €	45 503,33 €	-6 623,33 €
⊕ Dotations et participations	464 047,05 €	494 963,22 €	-30 916,17 €
⊕ Impôts et taxes	2 621 251,38 €	2 651 156,90 €	-29 905,52 €
⊕ Produits exceptionnels	42 000,00 €	34 529,80 €	7 470,20 €
⊕ Produits financiers		26,73 €	-26,73 €
⊕ Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	484 622,48 €	405 296,71 €	79 325,77 €
⊕ Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00 €
⊕ Reprises sur provisions		917,80 €	-917,80 €

### A remarquer

- Les autres produits (cantine, portage, concessions etc..) apportent un peu moins de recettes que prévu.
- Les atténuations de charges correspondent aux versements de remboursement des indemnités journalières.

## 2.5.Recettes d'investissement

Étiquettes de lignes	Budget voté	Crédits engagés	Bilan
<b>Recette</b>	<b>2 260 470,05 €</b>	<b>888 748,11 €</b>	<b>1 371 721,94 €</b>
Dotations, fonds divers et réserves	716 830,55 €	535 778,15 €	181 052,40 €
FCTVA	26 825,21 €	39 547,24 €	-12 722,03 €
Taxe d'aménagement	690 005,34 €	496 230,91 €	193 774,43 €
TLE			0,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés			0,00 €
Emprunts et dettes assimilées			0,00 €
Immobilisations corporelles			0,00 €
Immobilisations en cours			0,00 €
Immobilisations incorporelles(sauf le 204)			0,00 €
Subventions d'investissement	1 493 639,50 €	308 030,83 €	1 185 608,67 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	50 000,00 €	44 939,13 €	5 060,87 €

NB : certains dossiers pour le recouvrement de taxes d'aménagement ont été les victimes de problèmes de coordination de transfert entre les logiciels de Marne et Gondoire et de la DGFIP (C@rtADS et Sytadel) et sont encore à récupérer.

### 3. Equilibre financier de la commune

#### 3.1 Bilan

En résumé le résultat de la section fonctionnement s'élève à **207 865.09 € = épargne de gestion**

En résumé le résultat de la section investissement s'élève à **- 892 876.66 €**. Les travaux du groupe scolaire en autofinancement expliquent naturellement ce résultat négatif.

<b>Recette de fonctionnement</b>	<b>3 640 502.19</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>6 432 637.10</b>

<b>Recette d'investissement</b>	<b>888 748.11</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1 781 624.77</b>

### 3.2 Epargne

Pour rappel :

- **Épargne de Gestion** : Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles – EN VERT
- **Epargne brute** : épargne de gestion – charges d'intérêts
- **Épargne nette** : Épargne brute- remboursement de la dette (capital)

L'Épargne nette est en 2023 de **47 163.42 €** et représente notre capacité à auto-financer nos projets. Elle s'ajoute aux reports des années précédentes.

### 3.3 Endettement

Etat de nos emprunts

	Annuité actuelle
2023	154.034,98 €
2024	153.137,31 €
2025	152.239,65 €
2026	133.699,38 €
2027	127.706,48 €
2028	127.706,48 €
2029	127.706,48 €
2030	127.706,48 €
2031	127.706,48 €
2032	127.706,48 €
2033	127.706,48 €
2034	127.706,48 €
2035	127.706,48 €
2036	127.706,48 €
2037	127.706,48 €
2038	31.926,18 €

#### Commentaires

La Mairie de Pomponne ne possède aucun emprunt dit « toxique ».

## Prévisions 2024

MAIRIE DE POMPONNE - MAIRIE DE POMPONNE

15/01/2024	<b>Récapitulatif pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024</b>	1 / 1
------------	--	-------

Soldé	Code	TYPE	Date d'acquisition	Organisme prêteur	Devise	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2024	IRD au 31/12/2024	Capital remboursé sur la période
		Référence		Objet						
<b>Budget Mairie de POMPONNE</b>										
<input type="checkbox"/>	E 3	Emprunt 72187569	30/12/2010	Credit Agricole Brie Picardie Extension et travaux de la mairie	EURO	344 341,81	30/03/2026	29 684,52	841,55	23 747,72
<input type="checkbox"/>	E 4	Emprunt 0987374	15/01/2018	Caisse d'Epargne Ile de France Paris Construction salle multisports et ALSH	EURO	1 400 000,00	05/02/2038	973 530,53	101 765,27	65 932,16
<input type="checkbox"/>	E 5	Emprunt 730592	15/02/2018	Credit Agricole Brie Picardie Construction salle multisports et ALSH	EURO	800 000,00	15/02/2038	556 988,85	59 825,84	37 611,74
<input type="checkbox"/>	E 6	Emprunt 20180056	31/12/2018	Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Ma Construction d'un ALSH	EURO	66 667,00	28/10/2029	33 333,50	0,00	6 666,70
<b>Total pour budget Mairie de POMPONNE</b>								<b>1 593 537,40</b>	<b>162 432,66</b>	<b>133 958,32</b>
<b>Total général</b>								<b>1 593 537,40</b>	<b>162 432,66</b>	<b>133 958,32</b>

MAIRIE DE POMPONNE - MAIRIE DE POMPONNE

HOL\_EMP

15/01/2024	<b>Situation Pluriannuelle des Emprunts</b>	1 / 1
------------	---	-------

Montants : Capital Restant

Mairie de POMPONNE													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
<input type="checkbox"/>	E3	Extension et travaux de la	344 341,81	53 432,24	29 684,52	5 936,80							
<input type="checkbox"/>	E4	Construction salle multispors	1 400 000,00	1 039 462,69	973 530,53	906 603,80	838 667,50	769 706,41	699 705,08	628 647,80	556 518,66	483 301,48	408 979,84
<input type="checkbox"/>	E5	Construction salle multispors	800 000,00	594 600,59	556 988,85	518 794,54	480 008,62	440 621,94	400 625,21	360 008,95	318 763,59	276 879,36	234 346,38
<input type="checkbox"/>	E6	Construction d'un ALSH	66 667,00	40 000,20	33 333,50	26 666,80	20 000,10	13 333,40	6 666,70				
<b>Total du Budget Mairie de</b>			<b>2 611 008,81</b>	<b>1 727 495,72</b>	<b>1 593 537,40</b>	<b>1 458 001,94</b>	<b>1 338 876,22</b>	<b>1 223 661,75</b>	<b>1 106 998,99</b>	<b>988 656,75</b>	<b>875 282,25</b>	<b>760 180,84</b>	<b>643 326,22</b>
<b>Total général</b>			<b>2 611 008,81</b>	<b>1 727 495,72</b>	<b>1 593 537,40</b>	<b>1 458 001,94</b>	<b>1 338 876,22</b>	<b>1 223 661,75</b>	<b>1 106 996,99</b>	<b>988 656,75</b>	<b>875 282,25</b>	<b>760 180,84</b>	<b>643 326,22</b>

## 4. Programmation des investissements de la collectivité : programme pluriannuel d'intervention

### Recettes prévisionnelles

**Taxe d'aménagement/rappel** : la perception de la Taxe d'aménagement répond à 2 règles :

- TAM < 1500 K€ = 100% à la date d'achèvement des travaux
- TAM > 1500K€ = 50% à 9 mois après délivrance de l'autorisation d'urbanisme + 35% : 18 mois après l'autorisation d'urbanisme + 15% : à la date d'achèvement des travaux

### Plan pluri annuel d'investissement

*La pluri-annualité est une notion encore très nouvelle pour beaucoup de collectivités. La loi NOTRe du 7 août 2015 les contraint à intégrer les engagements pluriannuels envisagés lors du débat et du rapport d'orientation budgétaire – DOB/ ROB – (article L 2312-1 du CGCT). Il n'y a cependant aucune indication sur la méthodologie à adopter ni le détail de son contenu. Ce document peut se révéler être un véritable outil d'aide à la décision et à la gestion.*

### NOS AXES A DEVELOPPER

Étiquettes de lignes	Dépenses 2024	Recettes 2024
+ Activité courante	164 868,02 €	1 225 000,00 €
+ Développer l'attractivité du territoire	1 119 518,63 €	715 000,00 €
+ Moderniser les services et la gestion administrative, financière et structurelle	654 813,35 €	2 000,00 €
+ Rendre la population actrice de l'évolution du territoire	2 800,00 €	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>1 942 000,00 €</b>	<b>1 942 000,00 €</b>

### Dans le détail

**NB** : les orientations ont été pour la plupart débattues en commissions préalablement aux réunions de préparation budgétaire menées avec les adjoints et délégués, avant cette présentation. Vos remarques et suggestions pourront venir affiner cette prévision et la présentation ultérieure du budget 2024.

## DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Les priorités dégagées visent à poursuivre les projets et actions déjà engagées avec succès et à en développer d'autres au vu des besoins exprimés ou constatés de nos concitoyens (notamment lors des réunions de quartier).



- Les jardins de Chaâlis doivent attirer plus de monde et l'accompagnement encore cette année de notre jardinier permet de belles cultures productives et ce de manière pérenne. L'appel aux subventions régionales comme en 2022 2023 doit être soutenu. On notera que le système de récupération d'eau enterré (subventionné) pour être utilisé également pour remplir la tonne à eau existante pour l'arrosage des plantations communales.
- Les animations s'égrèneront tout au long de l'année, s'enrichiront et mettront en valeur nos spécificités pomponnaises.
- Le projet Cœur de ville battra son plein et nous y ferons participer les Pomponnais désireux d'apporter leur part d'imagination et de pragmatisme.
- La valorisation des espaces verts et les aménagements de bords de Marne viseront à donner un aspect apaisant et convivial. Le lien avec le fleuve qui nous borde doit être retrouvé.
- Les équipements sportifs nouveaux ou rénovés sont indispensables, pour offrir à notre jeunesse des espaces de jeux et d'entraînement. D'autant en phase avec les messages de santé publique. De même que la mise à disposition d'un espace bibliothèque digne de ce nom.

<b>☒ Développer l'attractivité du territoire</b>	<b>1 119 518,63 €</b>	<b>715 000,00 €</b>
<b>☒ AMENAGEMENT CIMETIERE</b>	<b>26 357,69 €</b>	<b>0,00 €</b>
Aménagement accès ancien colombarium	0,00 €	0,00 €
Reprise de tombes (35 tombes)	26 357,69 €	0,00 €
<b>☒ AMENAGEMENTS SPORTIFS</b>	<b>352 480,87 €</b>	<b>0,00 €</b>
Aménagement clubhouse (!Assainissement!)	50 000,00 €	0,00 €
Basket 3x3 (x2)	56 962,87 €	0,00 €
City stade	104 238,00 €	0,00 €
Pumptrack	140 280,00 €	0,00 €
Rampes de skate	0,00 €	0,00 €
Réfaction vestiaire foot	1 000,00 €	0,00 €
Terrain pétanque Arcades	0,00 €	0,00 €
Terrain pétanque Pomponnette	0,00 €	0,00 €
<b>☒ ANIMATIONS</b>	<b>9 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Décoration Noël	5 000,00 €	0,00 €
Exposition culturelle - Logistique pèrene	0,00 €	0,00 €
Fête de la musique - banderolle	600,00 €	0,00 €
Marché de Noël - arche lumineuse	0,00 €	0,00 €
Marché de Noël - Communication - banderolle	600,00 €	0,00 €
Récres de Pomponne - Matériel	3 000,00 €	0,00 €
<b>☒ CŒUR DE VILLE</b>	<b>600 000,00 €</b>	<b>700 000,00 €</b>
Achat terrain ST (39-40)	500 000,00 €	0,00 €
Emprunt - Financement Achat terrain ST	0,00 €	500 000,00 €
Etude aménagement site METIN	0,00 €	0,00 €
Etude implantation groupe scolaire	0,00 €	0,00 €
Etude pôle Mairie-Cœur de ville vert (SPLA...)	100 000,00 €	0,00 €
Vente pointe rue du Bouillon/rue Berthelot	0,00 €	200 000,00 €
<b>☒ CULTURE</b>	<b>53 380,07 €</b>	<b>0,00 €</b>
Bibliothèque - Aménagements	53 380,07 €	0,00 €
<b>☒ DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Matériel de tri (projets croisés ADM/ENF/ALSH) RQ: revoir marché de ménage	400,00 €	0,00 €
<b>☒ JARDIN PARTAGE</b>	<b>34 600,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
Jardin partagé - accompagnement	1 100,00 €	0,00 €
Jardin partagé - Ateliers LAFAILLE	1 000,00 €	0,00 €
Jardin partagé - Carrés potagers	8 500,00 €	0,00 €
Jardin partagé - Fondations et fournitures maisonnettes	1 000,00 €	0,00 €
Jardin partagé - fruitiers	1 000,00 €	0,00 €
Jardin partagé - Système récupération d'eau	22 000,00 €	0,00 €
Subvention notifiée - jardins de chaâlis	0,00 €	15 000,00 €
<b>☒ SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS</b>	<b>600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Forum des associations - communication - banderolle	600,00 €	0,00 €
Rallonger de tapis de judo	0,00 €	0,00 €
<b>☒ VALORISATION ESPACES</b>	<b>42 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Aménagements plantations durables (CV05, Cornouillers, Venelles...)	15 000,00 €	0,00 €
Bords de Marne - Aménagement terrain quai Gaudineau	7 500,00 €	0,00 €
Bords de Marne - Pontons (Autorisation VN)	15 000,00 €	0,00 €
Bords de Marne - Sécurisation (CAMG?)	2 000,00 €	0,00 €
Embellissement - entrées de ville (FAM)	3 000,00 €	0,00 €



## MODERNISER LES SERVICES ET LA GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET STRUCTURELLE

Les actions prévues prennent en compte les engagements pris lors des réunions de quartier (étude de trafic, réfection des voiries et signalisation par exemple). Le programme de vidéo protection se poursuit. La sécurisation des espaces communaux est aussi une chose importante pour éviter les dégradations, les frais attendants... Certaines dépenses sont liées également à des obligations réglementaires (badgeuses par exemple).

<b>☒ Moderniser les services et la gestion administrative, financière et structurelle</b>	<b>654 813,35 €</b>	<b>2 000,00 €</b>
<b>☒ AFFICHAGE COMMUNAL</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Alimentation électrique panneaux lumineux	4 000,00 €	0,00 €
Nouveaux panneau lumineux (x1)	8 000,00 €	0,00 €
Remplacement panneaux affichage réglementaire	12 000,00 €	0,00 €
<b>☒ AMENAGEMENT BERTHELOT/CHENE</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Aménagement Berthelot/Chênes - Etude trafic	26 000,00 €	0,00 €
Aménagement Berthelot/Chênes - Radar pédagogique	6 000,00 €	0,00 €
Aménagement Berthelot/Chênes - Travaux	0,00 €	0,00 €
<b>☒ ECLAIRAGE PUBLIC</b>	<b>210 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Eclairage public - modernisation 3è tranche	210 000,00 €	0,00 €
<b>☒ EXTENSION GROUPE SCOLAIRE</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Travaux supplémentaires	75 000,00 €	0,00 €
<b>☒ MODERNISATION DES SERVICES</b>	<b>12 042,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2 ordinateurs portables (RH + ALSH)	2 500,00 €	0,00 €
Badgeuse + système	3 222,00 €	0,00 €
Chasubles floquées	200,00 €	0,00 €
Manges-debout + nappe	600,00 €	0,00 €
Matériel ST	2 000,00 €	0,00 €
Tables évènements (x40)	3 520,00 €	0,00 €
<b>☒ MODERNISATION DES SITES</b>	<b>93 089,76 €</b>	<b>2 000,00 €</b>
Aménagement Mairie/SU - Bureau AS+pole enfance	8 000,00 €	0,00 €
Appareil réchauffage soupe (2 appareils x 20L)	2 800,00 €	0,00 €
Autres immobilisation corporelles	3 500,00 €	0,00 €
Barillets portes (Clés/magnétiques)	3 000,00 €	0,00 €
Caisse régie LOCATION DE SALLE / A4	50,00 €	0,00 €
Caisses rangement évènements (x4)	30,00 €	0,00 €
Convoyeur cantine	15 000,00 €	0,00 €
Défibrillateurs/Boîtiers extérieurs	8 000,00 €	0,00 €
Eclairage automatiques tous sanitaires	4 010,00 €	0,00 €
GS - Design vivant	2 000,00 €	0,00 €
GS - Réfection cour maternelle (arbres et sols souples)	6 000,00 €	0,00 €
GSM sur alarme Mairie	1 150,00 €	0,00 €
Interconnexion réseau GS/ALSH/Mairie	5 500,00 €	0,00 €
Matériel de bureau et informatique	2 000,00 €	0,00 €
Mobilier	2 000,00 €	0,00 €
Parc à trottinettes / à vélos	1 788,00 €	0,00 €
Park à trott - subvention budget participatif (NOTIF 7/12/23)	0,00 €	2 000,00 €
Présentoir prospectus accueil	600,00 €	0,00 €
Réfection local sanitaire stade des Arcades	0,00 €	0,00 €
Salle 1/2 - Rideaux	6 904,92 €	0,00 €
Salle 3 et 4 - Installation RJ45	2 904,84 €	0,00 €
Salle 3 et 4 - Réfection et mise aux normes (CRTE)	0,00 €	0,00 €
Salle 4 - Equipement sono/Spot	3 000,00 €	0,00 €
Serveur téléphonie IP + Mobiles	6 852,00 €	0,00 €
Salle 4 - Etanchéité	8 000,00 €	0,00 €
<b>☒ PLU</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
LETELLIER - PLU	0,00 €	0,00 €
<b>☒ VIDEOPROTECTION</b>	<b>97 681,59 €</b>	<b>0,00 €</b>
Vidéoprotection - Alimentation	0,00 €	0,00 €
Vidéoprotection - Nouvelles caméras+batteries	60 000,00 €	0,00 €
Vidéoprotection - Raccordement CSUJ (Licence+serveur)	2 000,00 €	0,00 €
Vidéoprotection - Raccordement réseau pour recharge	0,00 €	0,00 €
Vidéoprotection - Rappatriement CSU+serveur VPN	4 140,00 €	0,00 €
Vidéoprotection - Remise en état et fonctionnement du parc actuel	31 541,59 €	0,00 €
<b>☒ VOIRIE</b>	<b>111 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Réfection carrefour rue du Bouillon/allée de l'école (3ème quadrimestre 2024)	51 000,00 €	0,00 €
Réfection voirie (rue du Bouillon 3ème quadrimestre 2024)	40 000,00 €	0,00 €
Signalisation voirie - Panneaux	20 000,00 €	0,00 €
Subvention amendes de police	0,00 €	0,00 €

## RENDRE LA POPULATION ACTRICE DE L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE



Le CMJ se voit doté d'un budget pour ses dépenses et ses projets (sur 2 ans).- Il est animé et guidé dans ses choix et décisions, à la manière d'un conseil municipal.

<b>☐ Rendre la population actrice de l'évolution du territoire</b>	<b>2 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>☐ CMJ</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
CMJ - Budget projets	2 500,00 €	0,00 €
<b>☐ COMMUNICATION PHYSIQUE</b>	<b>300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
VIGIK	300,00 €	0,00 €

## 5. Plan d'économie ECO 2030

Il avait été lancé dès 2022 avec quelques actions ciblées. Ci-après un point d'avancement.

### Suggestions supplémentaires au plan 2023

ADM GENERALE	Renégociation téléphonie et réseau	2024
ADM GENERALE	Réduction consommation énergie chauffage	2024
SECURITE	Projet Chênes/Berthelot - Subvention amende de police	2024
SECURITE	Groupement de commande signalisation voirie	2024
CADRE DE VIE	Mutualisation balayeuse mécanique Lagny/Thorigny	2024
CADRE DE VIE	Vendre GLUTTON pour pièce	2024
URBANISME	Sanctions administratives pécuniaires	2024
TRAVAUX ET INFRASTRUCTURE	Clubhouse tennis - participation Lagny	2024
COMMUNICATION	Revoir la régie pub.	2024
SCOLAIRE	Revoir terminal de paiement	2024
AFFAIRES GENERALES	Fin de la collecte in situ	2024
ALSH	Eviter de payer du transport en invitant les intervenants	2024
ADM GENERALE	Changement prestataire matériel impression	2023
	Groupement de commande CAMG	
	2 copieurs supplémentaires - 4000€ d'économie	

## Programme ECO2030

Libellés	Actions	Terme	Responsable	Statut	Point de situation				
Chauffage	Température à 19°	Groupe scolaire Halle des sports Centre de loisirs Eglise Bâtiment de la Mairie Local des services techniques Salles de la Mairie Police municipale Maison des associations	Court terme Court terme Court terme Court terme Court terme Court terme Court terme Court terme Court terme	Claude Schaeffer Claude Schaeffer Claude Schaeffer Claude Schaeffer Claude Schaeffer Claude Schaeffer Claude Schaeffer Claude Schaeffer Claude Schaeffer	Terminé Terminé Terminé Terminé Terminé Terminé Approuvé Terminé Terminé	Robinets thermostatiques avec blocage - Timer pour ne pas chauffer le dimanche Chauffage au plafond branché sur la chaufferie de l'école - Chauffage au sol branché sur la chaufferie de l'école Mettre la température en hors gel et allumage de la chaudière pour les enterrements Projet de robinets thermostatiques avec blocage à 19° si dérive constatée Chauffage électrique par convesteur vieux modèle - <b>communication et contrôle</b> Raccordées sur la chaufferie de la mairie: chauffage au sol et par aérotherme: <b>projet d'isolation des salles</b> Remplacement de 4 convecteurs + Chauffeau 30 litres: matériel neuf nouvelle norme Chauffage électrique dont la température n'est pas contrôlable: <b>sensibiliser et contrôler</b> <b>Projet d'investissement prévu au PPI à partir de 2024 avec la recherche de subventions</b>			
	Isolation des bâtiments		Long terme	Claude Schaeffer	Approuvé				
	Pompes à chaleur		Long terme	Claude Schaeffer	Idée				
	Electricité - Gaz	Eclairage	horaires Eclairage du parking de l'école DéTECTEURS de présence Investissement en Led Horloges astronomiques Projecteurs halogènes Stade des Arcades Illuminations de Noël Equipements électriques	Court terme Court terme Moyen terme Moyen terme Long terme Moyen terme Court terme Court terme Court terme	Claude Schaeffer Claude Schaeffer Claude Schaeffer Claude Schaeffer Claude Schaeffer Claude Schaeffer Claude Schaeffer Fabrice Bussy Catherine Barbero	Approuvé Terminé Idée Terminé Lancé Lancé Approuvé Idée Lancé	Trame noire - extinction de 0h00 à 5h00 Mettre une pendule astronomique pour réguler l'éclairage selon les besoins <b>S'assurer que tous les locaux soient équipés de détecteurs de présence si nécessaire</b> Faire l'inventaire de ce qui reste à équiper en Led 19 circuits d'éclairage public équipé d'horloges astronomiques installées depuis le mois d'août 2022 Chiffrage du remplacement en Led des projecteurs halogène des salles 3 et 4 Mettre une horloge astronomique déjà inscrite au budget <b>A débattre</b> Mener une campagne de sensibilisation auprès des agents pour arrêt des équipements électriques tous les soirs <b>Se servir des outils mis à disposition par les fournisseurs d'énergie</b>		
		Suivi des consommations		Moyen terme	Claude Schaeffer	Lancé			
		Panneaux solaires		Long terme	Claude Schaeffer	Idée			
		Fournitures administratives	Limiter les consommations	Contrôler les commandes Faire un suivi des achats	Court terme Court terme	Jean-Marc Siozac Jean-Marc Siozac	Approuvé Approuvé	Un process de validation des commandes a été mis en place à partir du mois de juillet <b>A mettre en place lorsque le renfort RH viendra soulager la comptabilité</b>	
			Revoir les contrats fournisseurs	Papiers Impressions	Court terme Court terme	Jean-Marc Siozac Jean-Marc Siozac	Approuvé Lancé	<b>Faire un suivi de la consommation par service</b> Adhésion au groupement d'achat Marne & Gondoire à partir de mars 2023 - <b>chiffrer l'économie</b>	
			Carburant	Limiter la consommation	Faire un suivi des consommations Limiter les déplacements en thermique Utiliser l'AMI Renouvellement du parc en électrique	Court terme Court terme Court terme Long terme	Jean-Marc Siozac Jean-Marc Siozac Jean-Marc Siozac Jean-Marc Siozac	Lancé Idée Approuvé Abandonné	Un suivi mensuel des consommations a été mis en place à <b>comparer avec les kilomètres effectués</b> <b>Faire un suivi kilométrique mensuel</b> <b>A prioriser dans le règlement des ASVP</b> <b>Faire l'état de parc avec les dates d'achat et le relevé de kilométrage</b>
				EAU	Limiter la consommation Supprimer l'eau glacée des fontaines à eau Mettre des robinets avec arrêt automatique à l'école	Court terme Court terme	Claude Schaeffer Claude Schaeffer	Terminé Terminé	A mettre en place au moins pour la saison hivernale Mise en place à prévoir dans les investissements 2023
Implication		Projet de Mairie: monter des groupes de travail	Groupe scolaire Halle des sports Centre technique Mairie	Court terme Court terme Court terme Court terme	Catherine Barbero Catherine Barbero Catherine Barbero Catherine Barbero	Approuvé Approuvé Approuvé Terminé	<b>Lancer une boîte à idées</b> <b>Lancer une boîte à idées</b> <b>Lancer une boîte à idées</b> Organiser une réunion avec tous les agents pour les faire réfléchir sur les économies - lancer une boîte à idées		
		Communication	Communication interne		Court terme	Catherine Barbero	Approuvé	<b>Boîte à idées et prévoir de l'affichage avec mise à jour trimestrielle</b>	
Communication externe			Plan de communication Site internet Facebook Pomponne Magazine Actualités au Conseil Municipal		Catherine Barbero Catherine Barbero Catherine Barbero Catherine Barbero Catherine Barbero	Approuvé Approuvé Approuvé Approuvé Approuvé	<b>un plan de communication</b>		

## Conclusions

En conclusion et comme en 2023, on peut constater que la commune est gérée de manière raisonnable avec une volonté de faire des économies permettant de générer des résultats pour assurer des investissements qui serviront à tous les Pomponnais dans les années futures.

Nous faisons toujours face à une situation économique et internationale compliquée mais notre gestion au quotidien nous conduit à envisager sereinement notre avenir.

Je tiens à remercier M Jean Marc SIOZAC pour ce qu'il a permis de donner aujourd'hui comme informations, pour son travail avec les agents de la municipalité au quotidien pendant 3 ans. Un grand merci au service comptable qui a fait un énorme travail pour avoir enfin des indicateurs cohérents qui permettent une meilleure analyse de nos comptes.

Je remercie aussi les membres de la commission Finances et Vie Economique qui, jusqu'ici, dans un bon esprit constructif et critique ont participé aux différents chantiers budgétaires tout au long de l'année.

Nous ne pouvons que souhaiter une continuité dans ce travail participatif et transparent pour nous aider à trouver ce qui est le mieux possible pour les Pomponnais et leur bien-vivre à Pomponne.